

CONSEIL
3 MARS
2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le troisième jour de mars deux mille quatorze, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, François Mailloux, Jean-Guy.Côté, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 3 février 2014
5. Dépôt des états financiers 2013
6. Nomination du vérificateur 2014
7. Dépôt des déclarations des dons aux élus
8. Période de questions
9. Demande d'appui à la CPTAQ – M. François Lareau
10. Renouvellement assurance – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
11. Renouvellement de la mise à jour du logiciel Q-Paie
12. COOP de soutien à domicile du Pays des Vergers – Demande de contribution annuelle récurrente
13. Montants reçus
14. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
15. Comptes à payer
16. Correspondance
17. Correspondance du maire
18. Divers :
19. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2014

2014-03-2871 PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 3 février 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

2014-03-2872 PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Que les membres du conseil acceptent les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, préparés par le vérificateur, monsieur Bruno Chrétien de Raymond Chabot Grant Thornton, comptable agréé.

ADOPTÉE

NOMINATION VÉRIFICATEUR 2014

2014-03-2873 IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

De nommer la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur de la municipalité pour l'année 2014.

ADOPTÉE

DÉPÔT

Tel que requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les sections 2 des Rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus, pour chacun des candidats, sont déposés par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – M. FRANÇOIS LAREAU– 210 RANG AUDETTE

2014-03-2874 **CONSIDÉRANT QUE** M. François Lareau est le propriétaire du lot 4 375 999 dans la Municipalité de Sainte Sabine ;

CONSIDÉRANT QUE M. François Lareau exploite l'entreprise d'excavation et d'aménagement paysager enregistré sous Excavation Lareau et Fils Inc. sur le lot 4 375 999 au numéro 210, rang Audette dans la Municipalité de Sainte Sabine;

CONSIDÉRANT QUE M. Lareau s'adresse à la Commission de protection du

territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie d'environ 21 038 m² pour y stationner, entretenir et entreposer les équipements de son entreprise et des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE l'opinion de la municipalité il n'est pas déraisonnable, bien au contraire, qu'une municipalité accueille sur son territoire une activité commerciale si l'exploitation en cause ne crée aucun préjudice ni aucune entrave à la pratique de l'agriculture dans son voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est le plus approprié et disponible;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre identifié au plan (plan TER13-124-001) du 15 août 2013 constitue une configuration correcte permettant de réaliser l'objectif du propriétaire sans altérer indûment la ressource agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la délimitation de la surface à distraire du lot 4 375 996 a été établie de concert avec Fermes Houle et Brodeur Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est minime par rapport aux propriétés des Fermes Houle et Brodeur Inc. et ne représente aucun inconvénient significatif pour cette entreprise agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucune conséquence de cette autorisation sur l'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE le selon l'inventaire des terres du Canada (1988) le lot visé et les lots voisins sont de classe 3 et 4 ;

CONSIDÉRANT QUE cet usage n'impose aucune contrainte additionnelle quant au respect des distances séparatrices pour les installations de production animale dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE de l'opinion de la municipalité, en regard à sa connaissance de la dynamique de la communauté agricole de Sainte Sabine, il sera donc faux de prétendre que le projet tel que présenté puisse rompre l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte Sabine a modifié son règlement de zonage pour permettre l'utilisation commerciale sur le terrain en question, toujours en respect du schéma d'aménagement de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
ET APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine appui la demande de M. François Lareau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'agrandir son entreprise d'excavation et d'aménagement paysager dans une superficie d'environ 21 083 m².

ADOPTÉE

**RENOUVELLEMENT ASSURANCE –
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

2014-03-2875 IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Que le montant de 23 213\$ soit autorisé pour le renouvellement des assurances pour l'année 2014.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DE LA MISE À JOUR DU LOGICIEL Q-PAIE

2014-03-2876 PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

De renouveler la mise à jour annuelle du logiciel Q-Paie. Le coût est de 299\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**COOP DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS – DEMANDE DE
CONTRIBUTION ANNUELLE RÉCURRENTÉ**

2014-03-2877 PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accorde une aide financière de 450\$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers.

ADOPTÉE

MONTANTS REÇUS

2014-03-2878 PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	500.00\$
Location salle	100.00\$
Subvention entretien hiver (MTQ)	5 074.42\$
MMQ (Ristourne)	2 525.00\$

TOTAL **8 199.42\$**

ADOPTÉE

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2014-03-2879 PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés au 28 février 2014, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7486	100.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7490	186.15
ECOLE JEAN-JACQUES BERTRAND	7491	500.00
POSTE CANADA FARNHAM	7492	362.17
REVENU QUEBEC	7493	30.86
AST GROUPE	7494	71.86
BELL MOBILITE INC	7495	38.29
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7496	100.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7497	734.42
HYDRO QUEBEC	7498	1 133.28
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	7500	3 878.11
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7503	190.10
SALAIRES	7487 À 7489	2 637.72
SALAIRES	7499,7501,7502	2 519.62
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		12 482.58

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
 APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
 ET RÉSOLU :

2014-03-2880

D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7504	49.09
BRICAULT SONIA	7505	27.98
COMITE PRO-PISTE GRANBY-FARNHAM	7506	674.63
DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE	7507	33.34
EDITIONS JURIDIQUES FD	7508	49.67
GESTIM INC.	7509	1 720.03
GROUPE ULTIMA INC.	7510	23 213.00
RONA LÉVESQUE	7511	259.82
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7512	31.62
LAREAU & FILS	7513	16 708.58
LIBRAIRIE MODERNE	7514	485.63
MRC BROME MISSISQUOI	7515	46 412.50
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7516	849.77
QI PAIE INC.	7517	343.78
RECY-COMPACT INC.	7518	4 162.98
REGIE INTERMUNICIPALE	7519	1 177.25
SENCOM INFORMATIQUE INC	7520	120.71
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7521	76.05
VIDÉOTRON	7522	191.77
VILLE DE FARNHAM	7523	60 441.00
TOTAUX	20 CHÈQUES	157 029.20

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

PÉPINIÈRE D'ARBUSTES DE BANDES RIVERAINES

2014-03-2881

CONSIDÉRANT que la pépinière de bandes riveraines de la MRC produit annuellement environ 25 000 arbustes à la moitié du coût du marché;

CONSIDÉRANT que des bandes riveraines en meilleur état entraîneront des lacs et des cours d'eau en meilleure santé ce qui bénéficiera à l'ensemble de la population.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU**

De participer à la distribution d'arbustes en vue de revégétaliser les rives des lacs et des cours d'eau, les bordures de fossés et les pentes fortes pour diminuer l'érosion des sols. D'informer la MRC que notre municipalité achètera 219 arbustes au coût unitaire de 2.13\$ pour planter sur nos terrains municipaux ou pour distribuer gratuitement à nos citoyens.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-03-2882

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H36.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».